



Litige sur une vente d'un bien.

Par **aurelien24**, le **11/07/2010 à 11:46**

Tout d'abord Bonjour,

Excuser moi si je ne respecte pas les règles du forum c'est la première fois que j'écris sur l'un de. Je poste dans la rubrique générale car je ne sais pas où mettre ma question.

Voici mon problème:

J'ai acheté à un particulier un téléphone portable pour un somme de 150€. Il me l'envoie mais le colis met longtemps à arriver. Je finis par lui demander le numéro de colis pour savoir ce qui se passe et je vois qu'il est proche de chez moi.

Malheureusement, il arrive mais complètement vide. Un côté du colis est ouvert. Bien entendu j'ai refusé le colis. Au final, c'est sûrement la poste qui s'est servi mais je n'en ai pas la preuve et cela ne m'intéresse pas de le savoir. Bien entendu, il n'a pas cru bon de prendre une assurance sur le colis.

Ma question est: Est-ce que je peux me défendre ou me retourner contre le vendeur à qui j'ai payé un téléphone dont je n'ai pas reçu? Est-il autorisé de vendre un bien ou un service et de ne pas le fournir?

Excusez-moi d'avance si je ne suis pas clair ou si mes questions ne sont pas appropriées.

Cordialement Aurélien

Par **aurelien24**, le **13/07/2010** à **15:25**

Personne n'a d'avis?